



**Séance ordinaire du conseil municipal
Le 12 juillet 2021, 20 h au studio Hydro-Québec
du Quai des art et par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
 - 1.1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 14 juin 2021
- 3 Dossiers de la mairie**
 - 3.1 Correspondance
 - 3.2 Demande d'approbation ministérielle du projet de réfection de la route 132 au centre-ville de Carleton-sur-Mer
 - 3.3 Motion de félicitations - projet de restauration du bateau "Karaboudga"
- 4 Dossiers de la direction générale**
 - 4.1 Politique de dons - dons effectués pour la période du 1er mai 2021 au 30 juin 2021
- 5 Dossiers de la trésorerie**
 - 5.1 Comptes à payer au 30 juin 2021
 - 5.2 État des activités d'investissement pour la période du 1er avril 2021 au 30 juin 2021
- 6 Dossiers du greffe**
 - 6.1 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 6.2 Élection municipale 2021 - Rémunération du personnel électoral
 - 6.3 Adoption de règlement - Règlement 2021-448 sur la gestion contractuelle modifiant le règlement 2018-320
 - 6.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion-benne et un équipement de déneigement pour le service des travaux publics
- 7 Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 30 juin 2021
 - 7.2 Demande de dérogation mineure - 37, rue Narcisse (lot 4 542 229)
 - 7.3 Demande de dérogation mineure - 158, route Leblanc (lot 4 422 158)
 - 7.4 Demande de PIIA - 499A, promenade des Acadiens (lots 3 548 163, 3 548 221 et 6 371 469)
 - 7.5 Adoption de règlement - Règlement 2021-446 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les marges de recul des zones 029-A & 032-A
 - 7.6 Adoption 2^e projet de règlement - Règlement 2021-449 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'augmentation de la densité de logement sur le territoire
 - 7.7 Avis de motion - Projet de règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'ajout de l'usage hébergement intégré à un équipement récréotouristique à la zone 040-A.
 - 7.8 Adoption 1^{er} projet de règlement - Règlement 2021-450 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'ajout de l'usage hébergement intégré à un équipement récréotouristique à la zone 040-A

- 7.9 Avis de motion - Projet de règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant la sécurité des piscines résidentielles.
- 7.10 Adoption 1^{er} projet de règlement - 2021-451 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant la sécurité des piscines résidentielles
- 8 **Dossiers du développement économique et tourisme**
- 8.1 Programme FAIR volet 4 - Dépôt de projets
- 9 **Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
- 9.1 Aucun
- 10 **Dossiers des travaux publics**
- 10.1 Passerelle pour accès à l'unité de ventilation - Salle Charles Dugas - Achat
- 11 **Dossiers de la sécurité publique**
- 11.1 Aucun
- 12 **Prochaine séance**
- 12.1 Aucun
- 13 **Autres sujets**
- 13.1 Aucun
- 14 **Tour de table du conseil**
- 14.1 Aucun
- 15 **Période de commentaires et de questions**
- 15.1 Aucun
- 16 **La levée de la séance**
- 16.1 Aucun



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 12 juillet 2021, 20 h, par webinaire

Étaient présents : M. Steven Parent, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

21-07-156 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

21-07-157 SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2021 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

CORRESPONDANCE

Ministère des Transports: Une aide financière maximale de 192 734 \$ a été accordée à Ville concernant le programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement.

Ministère des Transports: Une aide financière maximale de 41 943 \$ a été accordée à la Ville concernant le programme d'aide à la voirie locale, volet Entretien des routes locales.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: La ministre, Andrée Laforest a annoncé qu'une enveloppe globale de 62.2 millions de dollars a été accordée afin de mettre à la disposition des municipalités du financement et des outils afin d'être en mesure de supporter les ménages à la recherche de logements, ce qui est une rareté dans la situation actuelle. La Ville de Carleton-sur-Mer aura donc droit à 2 millions pour ce plan d'action musclé.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: La ministre, Andrée Laforest a annoncé qu'un montant de 373 000 \$ sera octroyé à la Ville afin de favoriser la relance économie (Programme TECQ 2019-2023).

MRC Avignon: Le projet d'Aménagement du banc et de l'extrémité du quai de Carleton-sur-Mer a été recommandé lors de la rencontre du comité d'analyse et approuvé par le Conseil le 9 juin 2021 pour un montant maximal de 28 000 \$.

MRC Avignon: La Ville a reçu un premier versement au montant de 15 000 \$, représentant 50 % de la subvention du MEI concernant le programme FAIR 2021.

MRC Avignon: La Ville a reçu un premier versement d'un montant totalisant 19 600 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, pour le projet « Aménagement du banc et de l'extrémité du quai de Carleton-sur-Mer, dossier C-854 ». Le 2e versement sera effectué au plus tard le 12 novembre 2021.

MRC Avignon: La Ville a reçu un chèque au montant de 35 975.52 \$ représentant le premier versement des contributions volontaires du parc Roncevaux.

MRC Avignon: La Ville a reçu un chèque au montant de 21 192.67 \$ représentant la période de janvier à juin 2021 des contributions volontaires Boralex.

21-07-158

DEMANDE D'APPROBATION MINISTÉRIELLE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE 132 AU CENTRE-VILLE DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite réaliser, conjointement avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), un projet de réfection complète de la route 132, située dans la portion du centre-ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées (2018), approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH), demande prioritairement une attention immédiate pour réparer ces conduites, et ce, depuis l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations transmises par les autorités du MTQ, depuis 2010, les conduites d'eaux pluviales du ministère sont également désuètes et nécessitent des interventions urgentes sur le tronçon ciblé;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la route 132 au centre-ville de Carleton-sur-Mer comporte un grand nombre de problématiques identifiées, en termes de fluidité de la circulation et plus particulièrement, en termes de sécurité pour les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite profiter des travaux majeurs à effectuer sur les conduites, pour construire un boulevard urbain entre la route du quai à l'ouest et la jonction de la promenade des

Acadiens à l'est. Que ce projet global comporterait un grand nombre d'interventions, dont?:

- Le remplacement des conduites aqueduc/égout, de la rue du Quai à rue de la Fabrique
- Le réaménagement de certaines intersections de rues municipales avec la 132
- La mise en place de tronçons d'égout pluvial commun avec le MTQ
- L'implantation d'un aménagement urbain dans le secteur visé, visant à favoriser le transport actif
- L'implantation d'ilots de ralentissement aux entrées est et ouest du centre-ville

CONSIDÉRANT que le 20 décembre 2019, la Ville de Carleton-sur-Mer a soumis au MTQ, un rapport visant à mettre à jour les besoins et problématiques de la ville, tout en considérant les idées de développement futur pour le secteur touché par le projet;

CONSIDÉRANT que le 25 juin 2020, une équipe régionale du MTQ a présenté un concept d'avant-projet aux autorités de la Ville, qui répondait aux attentes signifiées de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs égards, le projet soumis correspond aux orientations proposées par la Politique de mobilité durable du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet est une priorité majeure pour le conseil municipal de Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le milieu est en attente depuis près de vingt (20) ans pour constater des avancées concrètes pour la réalisation du dit projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande au ministère des Transports du Québec d'approuver officiellement l'étude des solutions pour la réfection de la route 132 au centre-ville, afin de poursuivre l'avancement du projet, en collaboration avec la Ville de Carleton-sur-Mer et les autres autorités concernées.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande au MTQ d'enclencher les démarches afin de conclure avec elle, une entente de collaboration pour la préparation des plan et devis du projet.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Andrée Laforest et au ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, monsieur Jonathan Julien.

21-07-159

MOTION DE FÉLICITATIONS - PROJET DE RESTAURATION DU BATEAU "KARABOUDJA"

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE les membres du conseil souhaitent présenter une motion de félicitations à toute l'équipe de bénévoles qui se sont impliqués activement pour remettre en état le bateau "Karaboudga" et en faire un élément significatif du paysage de la Ville, sur le Banc de Carleton.

Bien que plusieurs personnes ont contribué au projet, le conseil souhaite

souligner plus spécifiquement l'apport de messieurs Gilles Cavanagh, Serge Chapados, Julien Doucet, Raymond Deslauriers, Denis Henry et Carol Morneau.

De plus, les membres du conseil désirent également féliciter l'Écomusée Tracadie pour la coordination de ce projet de mise en valeur du patrimoine maritime de la localité.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

POLITIQUE DE DONNS - DONNS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI 2021 AU 30 JUIN 2021

En vertu de la politique de dons de la Ville de Carleton-sur-Mer, adopté le 4 février 2019, le rapport de dons octroyés par le comité de dons est déposé au conseil pour information.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

21-07-160 COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2021

Madame Denise Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Un montant de 227,65 \$ pour l'organisme Bouge pour que ça bouge est retiré des comptes à payer afin d'obtenir quorum pour cette résolution.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2021, au montant total de 607 251.06 \$ soit acceptée, telle que proposée.

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2021 AU 30 JUIN 2021

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE l'état des activités d'investissement pour la période du 1er avril 2021 au 30 juin 2021, au montant de 318 736,86 \$ et son financement soit approuvé, tel que présenté.

DOSSIERS DU GREFFE

21-07-161 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Après avoir pris connaissance de l'état produit par la trésorière et intitulé « Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes au 31 décembre 2020;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer ordonne au greffier de vendre les immeubles consignés dans un état déposé par la trésorière le 9 juillet 2021, selon les dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes.

21-07-162 ÉLECTION MUNICIPALE 2021 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adopte la grille de rémunération du personnel électoral, en vue du scrutin du 7 novembre 2021, tel que proposé par le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (chapitre E 2.2, r. 2), pris en vertu de l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que présenté en annexe A.

21-07-163 ADOPTION DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2021-448 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-320

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2018-320 sur la gestion contractuelle a été adopté le 5 novembre 2018, conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19);

CONSIDÉRANT QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par Marie-Hélène Richard lors de la séance du Conseil du 14 juin 2021, et qu'un projet de cedit règlement y a également été déposé séance tenante;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le règlement 2021-448 soit adopté.

21-07-164 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION-BENNE ET UN ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Denise Leblanc, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-452 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion benne et un équipement de déneigement pour le service des travaux publics.

DOSSIERS DE L'URBANISME

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, TENUE LE 30 JUIN 2021

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 30 juin 2021, est déposé, pour information, aux membres du conseil.

21-07-165 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 37, RUE NARCISSE (LOT 4 542 229)

CONSIDÉRANT la possibilité de construire le garage en cours latéral nord ou en cour arrière en respectant les normes du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT l'impact visuel important que pourrait avoir la construction d'un garage en cour avant à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé de refuser cette demande de dérogation mineure lors de la rencontre du 30 juin 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure concernant la construction un bâtiment secondaire en cour avant, au 37, rue Narcisse (lot 4 542 299), alors que le règlement de zonage prévoit qu'un bâtiment secondaire doit être construit en cour latérale ou arrière.

21-07-166 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 158, ROUTE LEBLANC (LOT 4 422 158)

CONSIDÉRANT QUE l'impact visuel sera limité dû à l'emplacement de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE cela n'aura pas d'impact sur les voisins ;

CONSIDÉRANT cette situation n'est pas dû à un acte de mauvaise foi ;

CONSIDÉRANT l'impact d'un refus pour le demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure lors de la rencontre du 30 juin 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant la construction d'une résidence, au 158, route Leblanc (lot 4 422 158) qui aurait une superficie de 53,58 m², alors que le règlement de zonage prévoit une superficie minimale de 67 m².

21-07-167 DEMANDE DE PIIA - 499A, PROMENADE DES ACADIENS (LOTS 3 548 163, 3 548 221 ET 6 371 469)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour la construction d'un bâtiment destiné à la vente au détail, dans le projet d'ensemble du Bourg Acadien, au 499A, Promenade des Acadiens (lots 3 548 163, 3 548 221 et 6 371 469);

CONSIDÉRANT QUE les plans déposés respectent les critères prévus au règlement numéro 2012-2013 (PIIA QUAI) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de PIIA a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion qui s'est tenue le 30 juin 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter les plans déposés pour la construction d'un bâtiment destiné à la vente au détail, dans le projet d'ensemble du Bourg Acadien, au 499A, Promenade des Acadiens (lots 3 548 163, 3 548 221 et 6 371 469);

21-07-168

RÈGLEMENT 2021-446 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LES MARGES DE REcul DES ZONES 029-A & 032-A - ADOPTION DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les marges de recul des zones 029-A & 032-A

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été préalablement donnés à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion, des avis publics, une consultation publique écrite et des projets de règlement ont été donnés, tenus, publiés et adoptés préalablement conformément à la loi ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le règlement 2021-446 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les marges de recul des zones 029-A & 032-A soit adopté.

21-07-169

RÈGLEMENT 2021-449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT L'AUGMENTATION DE LA DENSITÉ DE LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE - ADOPTION 2E PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT la pénurie de logements qui court présentement sur le territoire de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement 2009-155 sur le zonage afin d'augmenter la densité de logement sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement du présent règlement ont été préalablement donnés et adoptés à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 14 juin 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le 2e projet de règlement 2021-449 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'augmentation de la densité de logement sur le territoire soit adopté.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE HÉBERGEMENT INTÉGRÉ À UN ÉQUIPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE À LA ZONE 040-A.

Steven Parent donne un avis de motion concernant l'adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'ajout de l'usage hébergement intégré à un équipement récréotouristique à la zone 040-A.

21-07-170

RÈGLEMENT 2021-450 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE HÉBERGEMENT INTÉGRÉ À UN ÉQUIPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE À LA ZONE 040-A - ADOPTION 1ER PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'ajouter l'usage Hébergement intégré à un équipement récréotouristique à la zone 040-A;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 12 juillet 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le 1^{er} projet de règlement 2021-450 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'ajout de l'usage hébergement intégré à un équipement récréotouristique à la zone 040-A soit adopté.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES.

Jean-Simon Landry donne un avis de motion concernant l'adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant la sécurité des piscines résidentielles.

21-07-171

2021-451 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDEN- TIELLES - ADOPTION 1ER PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les piscines pour se conformer au décret 662-2021 du 12 mai 2021 modifiant la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été préalablement donnés à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 12 juillet 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le règlement 2021-451 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant la sécurité des piscines résidentielles soit adopté.

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

21-07-172

PROGRAMME FAIR VOLET 4 - DÉPÔT DE PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit entreprendre de petits projets d'améliorations récréotouristiques à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE le programme FAIR 4 soutient ce genre d'initiative;
POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville dépose une demande d'aide au FAIR 4 pour la réalisation de petits projets récréotouristiques.

QUE la Ville autorise Alain Bernier, directeur du développement économique et du tourisme, à signer les documents relatifs à cette demande.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

21-07-173

PASSERELLE POUR ACCÈS À L'UNITÉ DE VENTILATION - SALLE CHARLES DUGAS - ACHAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a changé l'unité de ventilation sur le toit de la salle Charles Dugas en 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à l'unité nécessite une passerelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre pour la fabrication et l'installation de la passerelle;

- Atelier de soudure Gilles Roy inc. : 15 660.00\$ (sans les taxes applicables)

CONSIDÉRANT QUE cet investissement est prévu au plan triennal d'immobilisation 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'accepter l'offre d'Atelier de soudure Gilles Roy inc. pour la fabrication et l'installation de la passerelle.

QUE cette dépense soit financée par les activités de fonctionnement de l'exercice de la Ville.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 9 août 2021, en présentiel au studio Hydro-Québec du Quai des arts et par webinaire.

AUTRES SUJETS

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Une (1) personne présente dans la salle et une (1) personne présente en ligne ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Aucune question n'a été posée lors de la séance ordinaire.

21-07-174

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 43, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier